

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE A LA PHARMACIE

Le Directeur,

- Vu le Code de la santé publique,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre national de gestion du 5 août 2021, renouvelant Monsieur Pierre BEST en qualité de Directeur du Centre hospitalier de Chartres,
- Vu la décision n° 04/2018 du 5 mars 2018 portant délégation de signature,
- Vu la décision n° 01/2024 portant organisation fonctionnelle du pôle « Management et Ressources » du Centre hospitalier de Chartres en date du 2 avril 2024.

Décide

ARTICLE 1^{er} :

La présente décision annule et remplace les dispositions de l'article 15 de la décision n° 04/2018 en date du 5 mars 2018 portant délégation de signature.

ARTICLE 2 :

2-1) Délégation est donnée à **Madame Adélaïde LENAIN**, Pharmacienne, Chef du service de Pharmacie, Chef du pôle Pharmacie-Stérilisation, à effet de signer :

- les correspondances et pièces diverses relatives aux attributions et compétences du Pharmacien Chef du service de Pharmacie et Chef du pôle Pharmacie-Stérilisation ;
- les contrats de dépôt-vente pour les dispositifs médicaux à usage unique.

2-2) En cas d'empêchement de **Madame Adélaïde LENAIN**, délégation est donnée à l'un ou l'autre des praticiens hospitaliers suivants : **Monsieur Khaled BENBEKHALED, Madame Lysiane DELEVALLEE, Madame Cécile FOKOUN, Madame Marie-José LE GALL, Madame Dominique LEGRAND, Madame Roxana MOHAMMADI**, à effet de signer tous les actes de gestion courante.



Fait à Le Coudray, le 9 avril 2024

Le Directeur,

Pierre BEST



Copie et/ou publication :

- Personnes recevant délégation
- Directoire
- Conseil de surveillance
- Trésorier
- Equipe de Direction
- Recueil des actes administratifs

SIGNATAIRES	SIGNATURE
Adelaïde LENAIN	
Khaled BENBEKHALED	
Lysiane DELEVALLEE	
Cécile FOKOUN	
Marie-José LE GALL	
Dominique LEGRAND	
Roxana MOHAMMADI	